Département des COTES D'ARMOR Arrondissement de DINAN

Mairie de PLELAN-LE-PETIT

(22980) Tél.: 02.96,27,60,38

Fax: 02.96.27.69.27

Email: mairie.plelanlepetit@wanadoo.fr

<u>Date de convocation et d'affichage :</u>

29 octobre 2015

Date d'affichage du Procès-Verbal :

8 décembre 2015

Séance du jeudi 3 décembre 2015

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 19 – Présents: 18 – Votants: 19

<u>Présents</u>: M. Didier MIRIEL, Mme Pascale GUILCHER, M. Rémy HUET, Mme Marie-Line HERCOUET, M. Yvon FAIRIER, Mme Nicole DESPRES, M. Yvonnick MENIER, Mme Barbara AULENBACHER, M. Philippe GELARD, M. Arnaud JOUET, M. Noël MOREL, M. Gilles HAQUIN, M. Benoît ROLLAND, M. Hervé GODARD, Mme Isabelle FAUCHEUR, Mme Sandrine REHEL, Mme Karine BESNARD, Mme Béatrice DELEPINE.

<u>Absents excusés - Procuration</u>: Mme Emilie MENDES BENTO donne procuration à M. Benoît ROLLAND.

Secrétaire de séauce : Mme. Nicole DESPRES.

Mme Christèle LE DIGUERHER, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : Délibération sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015-2021

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES PLANCOET-PLELAN ET PAYS DE MATIGNON

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a présenté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015-2021, transmis par courriel à chaque Elu. Chacun a été invité à réfléchir afin que ce jour nous votions POUR ou CONTRE ce schéma.

L'AMF22 et l'ADCF nous ont adressé un courrier le 26 novembre dernier, que nous avons scanné et envoyé à chaque élu. Il avait pour but de nous rappeler les principes fondamentaux, notamment le fait qu'ils sont fortement mobilisés sur le projet de la SDCI et leur action au sein de la CDCI.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. Chacun est invité à émettre un avis pour voir si cela est nécessaire. Tout le monde acquiesce. Le vote va donc être réalisé à bulletins secrets.

Ce projet prévoit pour notre territoire la fusion de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan avec celle de Matignon.

Monsieur le Maire rappelle les motivations des élus du Pays de Plélan, telles qu'elles ont été présentées dans la Presse Ouest France du 29 octobre dernier et également telles qu'elles ont pu être dites depuis. Il présente également les avis des élus attachés au Pays de Dinan.

- Les élus du Pays de Plélan se sont réunis et se sont accordés à dire que notre bassin de vie étant sur DINAN, on souhaite que la Communauté de Communes Plancoët Plélan soit associée à Dinan Communauté, avec les autres communautés de communes, pour faire une

- communauté d'agglomération du Pays de Dinan; cette nouvelle structure pourra bénéficier ainsi de dotations bien plus importantes. Ce n'est pas un refus d'aller vers Matignon mais bien au contraire, car le souhait est que l'Est du Département soit Dinannais.
- Madame LE DISSEZ, Députée du Pays de Dinan, s'est d'ailleurs positionnée en faveur d'une communauté d'agglomération du Pays de Dinan (Petit Bleu du 15/10/15) « pour offrir un poids économique face aux territoires limitrophes » et qu'il est « certainement plus pertinent de nous regrouper dès maintenant ».
- Monsieur René REGNAULT, Président du Conseil de Développement du Pays de Dinan, a rappelé notre appartenance au Pays de Dinan qui a une vraie identité née, il y a une quarantaine d'années à travers le CODEPRAN. Le territoire, ce bassin de vie, demeurera bien après nous (Petit Bleu du 1/10/15).
- Monsieur Michel DESBOIS, Notre Conseiller Départemental, évoque la vigilance à avoir sur l'éclatement du Pays de Dinan (Petit Bleu du 15/10/15).
- Monsieur Didier MIRIEL, Maire, pense que si on n'y va pas en 2017, on condamne le Pays de Dinan. On a des projets en commun avec le SCOT, le schéma de cohérence territoriale.
- Monsieur le Maire rajoute : quand on voit le territoire envisagé, on va rester le plus petit avec 30 000 habitants ; et peut-être moins ! A la lecture de l'article du Petit Bleu du 29 octobre dernier, qui relatait les discussions en cours à Saint-Jacut-de-la-Mer : « sortir de Plancoët Plélan pour intégrer une commune nouvelle avec Ploubalay, Plessix-Balisson et Trégon (toutes les 3 font partie de la Côte d'Emeraude) ». Monsieur Arnaud LECUYER, Président de la Communauté de Communes de Matignon dans son élocution de présentation du redécoupage territorial (Ouest-France 31/10/15 1/11/15) a annoncé « si une commune n'est pas d'accord avec la proposition, elle pourra demander, dans sa délibération, son rattachement à une communauté de communes voisine ». Aurons-nous, de ce fait, une représentation au niveau régional ?
- N'oublions pas non plus que la communauté de communes du Pays de Plélan a fusionné le 1^{er} janvier 2013 avec la communauté de communes de Plancoët. Si on fusionne avec Matignon seulement, il faudra revivre ensuite une autre fusion avec Dinan Communauté, mais quand ? On a pu lire la proposition du Président de Dinan Communauté de regrouper dans quelques années les Communautés de Communes du Pays de Dinan.
- Enfin, par courrier du 1^{er} décembre 2015, le Président du Bureau des Maires de la CCPP, Michel RAFFRAY, écrit aux Maires des Communautés de Communes de Dinan Communauté, du Pays de Matignon, du Pays de Caulnes, de Rance-Frémur et du Pays de Du Guesclin. Monsieur le Maire en fait lecture :

«Madame/Monsieur le Maire le Maire, Chère/Cher collègue

Dans le cadre des débats actuels autour de la réforme territoriale et plus particulièrement des futurs périmètres des EPCI, les Maires de la Communauté de Communes Plancoët Plélan s'expriment unanimement pour la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Pays de Dinan dès le 1^{er} janvier 2017.

Les enjeux d'attractivité, de développement économique et touristique, de service à la population dans un cadre budgétaire contraint nous invitent en effet à nous organiser dès maintenant autour du pôle de centralité que constitue l'unité urbaine de Dinan et ainsi développer un principe de solidarité et de complémentarité entre des territoires urbains, ruraux et littoraux.

Le processus de construction du Schéma de Cohérence Territoriale a démontré la capacité des élus du territoire du Pays de Dinan à se fédérer autour d'un projet commun. La mise en place d'un service commun pour l'instruction des sols a confirmé notre capacité à travailler ensemble dans la continuité des actions pilotées par le Syndicat Mixte du Pays de Dinan, le Pays touristique et le Conseil de Développement.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Maire le Maire, Chère/Cher collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs, »

Un débat s'engage.

Il est important également de donner un avis sur la 2ème partie du projet, qui propose la rationalisation des syndicats. Notre commune est concernée par certains syndicats dont elle fait partie. Monsieur le Maire n'a pas d'avis particulier à donner sur ce projet, ni d'observations à faire. Il invite les élus qui souhaiteraient s'exprimer à le faire, pour rajouter leur avis dans la présente délibération. Aucun élu n'a d'avis à émettre et Monsieur le Maire conclue en indiquant que beaucoup de communes ne se sont pas positionnées sur ce point et donc il pense que pour notre commune il n'y a pas lieu non plus.

Pour conclure Monsieur le Maire rappelle qu'il préfère en tout état de cause que chacune des deux communautés de communes fusionne directement avec Dinan Communauté, compte-tenu des motivations présentées précédemment.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Monsieur le Maire invite à délibérer pour ACCEPTER ou NON le schéma du Préfet, soit la fusion des deux Communautés de Communes Plancoët-Plélan et Matignon.

En ce qui concerne la rationalisation des syndicats, aucun avis n'a été émis ce qui conclue à ne pas se positionner sur la proposition de rationalisation des syndicats par le Préfet.

19 billets de vote NON sont comptabilisés.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR, après un vote à bulletin secret, N'ACCEPTENT PAS le schéma du Préfet, soit la fusion des deux Communauté de Communes Plancoët-Plélan et Matignon.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus Au registre suivent les signatures.

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de DINAN le : 10/12/2015

De son affichage en mairie le : 10/12/2015

Pour expédition conforme, Le Maire, Didier MIRIEL

